

Appel à candidature pour un contrat doctoral (CIFRE)

La connaissance des parcours en protection de l'enfance

I. Structure :

Le GIP enfance en danger regroupe deux entités : l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et le 119/Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED).

a) Missions de l'ONPE (Site web : <https://www.onpe.gouv.fr/>) :

- améliorer la connaissance sur les questions de protection de l'enfance à travers le recensement et le développement de données chiffrées ainsi que de données d'études et de recherches ;
- recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance ;
- soutenir les acteurs de la protection de l'enfance.

b) Missions du SNATED (Site web : <http://www.allo119.gouv.fr/>) :

- Accueillir les appels des enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.
- Transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services des Conseils Départementaux compétents en la matière. Signaler directement au parquet lorsque l'information recueillie le justifie.

II. Contexte :

L'ONPE a notamment pour mission, dans le champ de la protection de l'enfance, la conduite, coordonnée avec les institutions concernées, d'études, de recherches et d'évaluations, l'état des lieux des connaissances disponibles, l'identification des besoins de connaissance, le lancement, l'accompagnement et la diffusion de travaux de recherche réalisés en interne ou en partenariat avec des équipes de recherche.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a une mission de production et de diffusion de la connaissance. Dans ce cadre, un appel à candidature pour un contrat doctoral est ouvert avec l'objectif de signer une convention « CIFRE » tripartite en lien avec l'ANRT, l'Université de rattachement du doctorant et l'ONPE¹.

¹ <https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>

1. Contexte et enjeux

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants rappelle le rôle de l'ONPE qui assure les missions de centre de ressources nationales, d'évaluation et de promotion de la recherche. A ce titre, l'ONPE contribuera à la mise en cohérence de différentes données et informations (quantitatives et qualitatives) ainsi qu'à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en dangers des mineurs et jeunes majeurs.

L'étude ELAP comme les premières études longitudinales menées par l'ONPE² mettent en évidence la richesse des connaissances susceptibles d'être produites sur les enfants pris en charge en protection de l'enfance et leur environnement familial par une approche en termes de parcours. Il en est de même, avec une autre méthodologie, des résultats présentés dans le cadre de la recherche par les pairs initiées par Perrine Robin et soutenue par l'ONPE.

La notion de « parcours de l'enfant » est consacrée par la loi du 14 mars 2016 mais difficile à définir juridiquement. Elle pose par ailleurs des questions de fonds sur les motifs d'entrée des enfants en protection de l'enfance, la possibilité d'identifier rétrospectivement des déterminants dans la construction du parcours des enfants, mais aussi la possibilité de saisir plus directement la manière dont s'articule le parcours scolaire, sanitaire et institutionnel des enfants accompagnés ou encore la manière dont se succèdent les mesures administratives et judiciaires, de milieu ouvert ou de placement. Une attention particulière sera portée aux motifs d'entrée en protection de l'enfance, et donc à la nature du danger ou du risque de danger encouru par l'enfant et justifiant l'accompagnement proposé. Ces éléments s'inscrivent dans la volonté de mieux comprendre les dynamiques d'entrée et de sortie du dispositif dans le dispositif de protection de l'enfance et leur impact sur le parcours de l'enfant.

2. Une recherche pour mieux connaître les dynamiques d'entrée en protection de l'enfance et les déterminants des parcours des mineurs et jeunes majeurs au regard des dangers ou des risques de danger auxquels l'enfant a été exposé

Mieux connaître les raisons d'entrée et les parcours des enfants suivis ou accueillis au titre de la protection de l'enfance est une exigence essentielle. Dans cette perspective, l'ONPE, et plus largement le Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) souhaite soutenir et financer une recherche doctorale en sciences sociales, dans le cadre du dispositif « Cifre », portant sur les dynamiques d'entrées en protection de l'enfance et/ou les déterminants du parcours des enfants suivis au titre de la protection de l'enfance. La recherche portera sur l'analyse longitudinale des parcours en protection de l'enfance à partir des données disponibles à l'ONPE ou dans les départements. La recherche sera ainsi centrée sur l'exploitation de différentes sources de données existantes, aussi bien quantitatives que qualitatives tout en s'intéressant aux organisations et fonctionnements institutionnels. Elle pourra également s'intéresser à la comparaison de données ou des études de parcours existantes à un niveau national et international.

La discipline du doctorat n'est pas contrainte. Une sensibilité pour des méthodes à la fois quantitatives et qualitatives sera particulièrement appréciée.

² https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_analyses_longitudoinales_v4.pdf

Le projet proposé par le candidat devra présenter une problématique portant sur tout ou partie des éléments exposés ci-dessus.

Envoi des candidatures **avant le 12 septembre 2022 (inclus)** à :

M. Jérôme VICENTE, Directeur administratif et financier

à recrutement@giped.gouv.fr ou à

GIP ENFANCE EN DANGER

BP 30302 - 75823 PARIS Cedex 17

Pour toute question complémentaire possibilité d'adresser un mail à chiffres@onpe.gouv.fr.

Seules seront étudiées les candidatures complètes comprenant :

- Un CV
- La copie du dernier diplôme obtenu
- Un projet de thèse de 5 à 10 pages maximum, avec bibliographie indicative
- Une lettre d'engagement du directeur de thèse
- Une lettre d'engagement du directeur de laboratoire.

Par ailleurs, le candidat s'engage avant la candidature à respecter d'ici septembre 2022 les conditions d'octroi du dispositif CIFRE précisé par l'arrêté 2016 consultable sur le lien suivant : https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/conditions_doctroi_et_de_suivi_des_cifre_-_edition_2019.pdf